



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford, tenue le **27 mars 2017**, à 18 h 30, à la salle du conseil située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire suppléant, Étienne Veilleux, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1 M. Jean-François Desrosiers
Siège # 2 M. Étienne Veilleux
Siège # 3 Mme Sylvie Gélinas
Siège # 5 Mme Lise Dubuc
Siège # 6 M. Mathieu Malenfant

Monsieur le Maire est absent de cette séance.

Siège # 4 M. Nicolas Dufresne est absent de cette séance.

Mme Julie Galarneau, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire suppléant, M. Étienne Veilleux, constate le quorum à 18 h 30 et déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

27 mars 2017

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt du rapport financier 2016;
4. Période de questions;
5. Levée d'assemblée.

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2017-03-014) 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Dépôt du rapport financier 2016

4. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par le maire suppléant, M. Étienne Veilleux, à poser leurs questions conformément au règlement de la Municipalité.

5. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés, il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers de lever l'assemblée à **18 heures et 51 minutes**.

Étienne Veilleux
Maire

Julie Galarneau
Secrétaire-trésorière

Le maire suppléant, M. Étienne Veilleux, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.